# SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À NOUMÉA

## TRIMESTRE N°2 AVRIL - JUIN 2023



Faute de financement, la station de mesure de l'Anse Vata est à l'arrêt depuis le 1er avril 2022. Par conséquent, aucune donnée n'est disponible au niveau de cette station.

#### LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

Ce trimestre, les niveaux de fond sont en hausse au Faubourg Blanchot par rapport au trimestre dernier, et ils sont stables sur le reste du réseau de mesure.

dépassements du seuil d'information et de recommandations ont été recensés à la Vallée du Tir (école Griscelli) contre aucun dépassement des valeurs limites.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Griscelli)	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouville
Moyenne trimestrielle	2	2	5	NC	3	1	1
Moyenne horaire maximale	45	171	270	NC	358	75	46
Moyenne journalière maximale	19	36	73	NC	62	11	4
Dépassement SI	0	0	0	/	2	0	0
Dépassement SA	0	0	0	/	0	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	/	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	/	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

#### LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

Les niveaux en dioxyde d'azote sont stables ou en hausse ce trimestre et restent en deça des seuils réglementaires.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouville
Moyenne trimestrielle	5	7	6	NC	6	4
Moyenne horaire maximale	40	35	47	NC	51	29
Moyenne journalière maximale	13	16	19	NC	12	11
Dépassement SI	0	0	0	/	0	0
Dépassement SA	0	0	0	/	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	/	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

### LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>10</sub>)

Les niveaux de fond et de pointe en poussières fines PM<sub>10</sub> sont stables par rapport au trimestre précédent sauf à Montravel et au Faubourg Blanchot où ils sont en hausse, et à Nouville où une baisse est mesurée.

Un dépassement du seuil d'information et de recommandations a été enregistré à Montravel le 29 juin.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouville
Moyenne trimestrielle	8	22	14	NC	13	11
Moyenne horaire maximale	34	91	56	NC	43	30
Moyenne journalière maximale	26	45	35	NC	27	19
Dépassement SI	0	1	0	/	0	0
Dépassement SA	0	0	0	/	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	/	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

#### LES POUSSIÈRES FINES (PM25)

Les niveaux en poussières fines PM<sub>2.5</sub> sont globalement stables sauf à Montravel où les niveaux sont en hausse et restent en deça des seuils réglementaires.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	4	7	5	NC
Moyenne horaire maximale	15	74	39	NC
Moyenne journalière maximale	9	20	17	NC
Dépassement SI	0	0	0	/
Dépassement SA	0	0	0	/
Dépassement VLJ	0	0	0	/

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

#### L'OZONE (O<sub>3</sub>)

À Nouméa, les niveaux d'ozone mesurés depuis 2007 respectent les valeurs de référence à ne pas dépasser. Les niveaux de fond et de pointe sont stables sur ce second trismestre.

	Faubourg Blanchot	Anse Vata		
Moyenne trimestrielle	34	NC		
Moyenne horaire maximale	72	NC		
Moyenne journalière maximale	56	NC		
Dépassement SI	0	/		
Dépassement SA	0	/		

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

QUELQUES REPÈRES	SO <sub>2</sub>	NO <sub>2</sub>	PM10	PM2.5	O <sub>3</sub>
Seuil d'information et de recommandation (SI)	300 µg/m³ en moyenne sur 1h glissante	200 μg/m³ en moyenne sur 1h glissante	50 µg/m³ en moyenne sur 24h glissante	37.5 µg/m³ en moyenne sur 24h glissante	160 µg/m³ en moyenne sur 1h glissante
Seuil d'alerte (SA)	500 µg/m³ en moyenne sur 3h consécutives	400 μg/m³ en moyenne sur 3h consécutives	75 µg/m³ en moyenne sur 24h glissante	50 µg/m³ en moyenne sur 24h glissante	180 µg/m³ en moyenne sur 1h glissante
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m³ en moyenne horaire(1)	200 µg/m³ en moyenne horaire(3)		-	-
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m³ en moyenne journalière(2)		50 µg/m³ en moyenne journalière(4)	37.5 µg/m³ en moyenne journalière	120 µg/m³ en moyenne sur 8h(5)

(1) À ne pas dépasser plus de 24h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3//an. (3) À ne pas dépasser plus de 18h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35//an. (5) À ne pas dépasser plus de 25//an.

